Ville de Genève Conseil municipal

R-181 A

9 mars 2015

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéfanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!»

Rapport de M. Simon Brandt.

La résolution R-181 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 novembre 2014. La commission s'est réunie sur cet objet le 28 janvier 2015, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séance ont été prises par M. Eliot Day que le rapporteur remercie pour son travail et la qualité de ses notes de séance.

Rappel de la résolution

Considérant que:

- les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres Etats, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TiSA (Trade in Services Agreement);
- ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays dont la plupart sont en voie de développement qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour la conclusion d'un accord général sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;
- le but poursuivi par les tractations occultes tenues à l'ambassade d'Australie à Genève est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de

- dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;
- ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités:
- ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays
 Confédération, cantons et communes et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;
- ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;
- une pétition contre TiSA a été adressée au Conseil municipal (voir pétition P-326);
- l'Internationale des services publics (comptant 20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de Wiki-Leaks ¹:
- le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TiSA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne;
- la Ville de Genève et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors AGCS» (voir la résolution R-56 «Ville de Genève: zone non AGCS (accord général sur le commerce des services)»,

le Conseil municipal de la Ville de Genève, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TiSA:

 exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires;

¹ https://wikileaks.org/tisa-financial/#start

- déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d'ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

Séance du 28 janvier 2015

Audition de MM. Pierre Gauthier et Alfonso Gomez, auteurs de la proposition

Préalablement à l'audition, une discussion s'engage au sein de la commission des finances sur le bien-fondé de travailler sur cette résolution. En effet, une pétition analogue est actuellement traitée à la commission des pétitions et une partie de la commission des finances s'inquiète d'un éventuel travail à double. Dans l'impossibilité apparente de transmettre cette résolution à la commission des pétitions (qui a déjà entamé un travail sur l'objet qui lui a été renvoyé), la commission des finances décide d'entamer les travaux sur cette résolution.

M. Gauthier rappelle que les «résolutionnaires» avaient souhaité, comme cela avait été le cas par le passé avec la résolution du 3 janvier 2003, que ce texte soit voté sur le siège puisqu'il s'agit d'une déclaration du Conseil municipal. Le plénum en a cependant décidé autrement.

Par ailleurs, il recommande à la commission la lecture du Mémorial du Conseil municipal du 3 juin 2003 au soir, où, justement, une résolution quasi similaire qui traitait de l'accord général sur le commerce et les services, a été discutée puis votée. Cette résolution était de M. Jacques François, M. Alain Marquet, M^{me} Liliane Johner et M^{me} Sandrine Salerno. Pour cette résolution, il précise que l'argumentaire le plus complet consiste en un article paru dans le *Monde diplomatique*, «Accords de libre-échange tous azimuts, cinquante Etats négocient en secret la libéralisation des services» datant de septembre 2014. Il en cite un bref paragraphe qui explique ce dont discutent les «négociateurs secrets», dans les locaux de l'ambassade d'Australie à Genève: «La libéralisation doit se comprendre comme la soumission aux règles d'une concurrence que ne saurait contrarier aucune norme sociale, sanitaire ou environnementale: un code du travail nuisant à la rentabilité d'un investissement, un principe de précaution jugé trop contraignant, la fixation de limites à la pollution engendrée par une industrie...».

Le but de ces négociations serait donc bien de «faire sauter tous les verrous nationaux» qui pourraient empêcher une libéralisation généralisée et une mise en concurrence généralisée de toute forme de service public et de service à la population: santé, éducation, voirie, etc. En décembre 2011, la conférence ministérielle réunie à Genève prend acte du blocage des négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC. Du fait de ce blocage, 53 pays ont décidé de néanmoins

poursuivre les négociations mais en secret, afin de s'autoproclamer «très bons amis des services». Ils entament des pourparlers le 15 février 2012, le conseil des ministres de l'Union européenne ne délivrant son mandat qu'un an plus tard, le 18 mars 2013 et le document qui fonde la position de l'UE n'est pas rendu public.

Ainsi, non seulement les négociations sont secrètes mais, de plus, une clause interdit la divulgation des négociations et des accords jusqu'à cinq ans après leur signature. La Suisse est partie prenante à ces négociations. Grâce à un autre commissaire, qui l'a relevé la veille, il convient de savoir qu'une interpellation a été déposée par une conseillère nationale écologiste le 17 mars 2014. (Les différents documents sources sont transmis aux commissaires.) Le Conseil fédéral explique, dans sa réponse, le danger du secret et l'impossibilité de se désister si l'une des parties le décidait ultérieurement. Le Conseil fédéral dit, en substance, n'avoir pris aucun engagement sur aucun des dossiers traités dans le cadre de ces négociations malgré le fait qu'il en soit partie prenante et qu'il communiquera le résultat des négociations. Avant de terminer, il tient à mentionner l'existence d'un syndicat qui regroupe l'ensemble des syndicats des services publics, l'internationale des services publics, qui compte environ 20 millions de membres dans 154 pays et qui a organisé la journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier. Enfin, il tient à recommander aux commissaires la lecture du site Wikileaks grâce auquel les informations relatives à ces négociations ont été portées à la connaissance du public.

En complément, M. Gomez tient d'abord à affirmer le caractère municipal de cette problématique et de ses enjeux. Il souligne la dangerosité de ce projet qui prévoit d'importer en Europe le modèle américain. En Europe existe en effet le principe de précaution, que le système américain ignore largement au profit du principe des litiges: sur la base de dégâts commis, un procès est intenté, des sommes peuvent être versées, etc. Avec ces accords, le principe de précaution est menacé de disparition. De plus, n'importe quelle entreprise privée internationale pourrait venir reprocher, par exemple à la Ville de Genève, de modifier le marché en subventionnant tel ou tel autre service public ou en instituant des normes de protection sociales ou environnementales. En outre, comme l'a rappelé un commissaire, ce projet retire du pouvoir au peuple en cela que la législation nationale sera considérée comme un élément secondaire. Comme pour l'accord sur les services, il est nécessaire que les municipalités et l'Etat, dans son acception la plus large, s'expriment dès à présent et fassent pression sur la Confédération pour que les négociations menées actuellement soient rendues publiques. Il convient de voter au plus vite cette résolution pour que le Conseil administratif puisse prendre contact avec les autorités suisses.

M. Gauthier conclut en rappelant le rôle prééminent de Genève sur le plan international et en soulignant l'importance de la charge symbolique de la résolution. Il mentionne notamment le panneau «Genève» à la hauteur de l'OMC au

bas duquel il existe encore la plaque que le Conseil administratif de l'époque avait fait apposer et sur laquelle on peut lire: «Genève, ville hors AGCS». Déjà en 2003, à la suite de l'adoption de la résolution par le Conseil municipal, un grand nombre d'autres villes se sont aussi déclarées non-AGCS, dont le Conseil de Paris. Aujourd'hui, les autres communes genevoises sont bien sûr invitées à se déclarer également hors TISA.

Une commissaire propose l'audition du maire ou de M^{me} Salerno afin d'éclairer les marges de manœuvre du Conseil administratif. Elle explique que cela pourrait également permettre d'enrichir les invites de la résolution.

Un commissaire rappelle quant à lui que Genève, qui a certes un rôle important à jouer sur le plan international, est notamment le siège de l'OMC et qu'à ce titre l'observation d'une certaine neutralité pourrait être souhaitable. N'est-il pas préférable que ces négociations puissent se tenir à Genève, comme se tiennent les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU auxquelles nous garantissons un cadre démocratique? Cela ne participe-t-il pas de ce qui fait la vitalité de la Genève internationale? Et, enfin, cela ne permet-il pas d'exercer une forme de contrôle démocratique? Il précise qu'il ne parle pas de la participation de la Suisse à ces négociations. Revenant sur la présentation de M. Gauthier, il souhaite connaître les dates de publication des divers articles cités car certains Etats ont maintenant décidé, face à la pression populaire, de publier un certain nombre d'engagements et d'ainsi lever un coin de voile sur ces accords.

M. Gauthier répond que ces négociations ne se déroulent précisément pas dans le cadre de l'OMC. C'est justement parce qu'elles ont été bloquées dans ce cadre par une action démocratique que 53 pays ont décidé de poursuivre les négociations dans un cadre secret, dans l'enceinte de l'ambassade d'Australie, rue de Lausanne, à Genève pour interdire le travail démocratique qui pourrait se faire au sein de l'OMC. Concernant la publication d'un certain nombre d'engagements par plusieurs Etats, il souligne le fait que c'est bien la pression populaire qui a permis de rendre public ce qui était, sans cela, voué à rester secret.

Le commissaire estime qu'il existe une limitation intrinsèque à l'argumentation de son préopinant. Il souligne que la Suisse conduit sa politique en concluant des accords avec plusieurs Etats dans différents domaines: certains de ces accords se concluent en dehors de l'OMC. Ces derniers accords doivent-ils pour autant être considérés comme nuls? Non. La question qui se pose dès lors est la suivante: pour exercer une pression fondée sur le modèle démocratique que représente Genève, ne vaudrait-il pas mieux encourager les Etats à la transparence plutôt que de condamner ces négociations et d'adopter à leur égard une attitude de rejet?

M. Gauthier tient à apporter une incise personnelle. Il explique qu'il a travaillé plusieurs années durant dans une organisation humanitaire, comme M. Gomez. Cette organisation humanitaire se trouve parfois dans l'obligation de

conduire des négociations en garantissant une grande confidentialité. Or, en ce qui concerne la présente résolution, il n'est absolument pas question de ce type de nécessité: l'organisation même des Etats est ici en question. Le principe défendu ici n'est pas du tout antinomique avec la vision de Genève comme espace pour la démocratie.

Un autre commissaire s'interroge: dans la mesure où cette résolution demande à la Ville de Genève de prendre une position officielle, ne vaudrait-il pas mieux que ce texte quitte la commission au plus vite pour être soumis au Conseil municipal? Les auditions ne paraissent en effet pas véritablement nécessaires et, que l'on soit ou non en faveur de cette résolution, son caractère urgent est incontestable.

M. Gauthier abonde en ce sens.

Un autre commissaire souhaite que les pétitionnaires présents puissent lui rappeler ce qu'était le cycle des négociations de Doha.

M. Gauthier explique en substance qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a eu une tentative multiétatique de créer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). A la suite de cela, il y a eu ce qu'on appelle le cycle de Doha. Le GATT s'est transformé en OMC en 1996 avec l'accord de Marrakech. Enfin, c'est dans le cadre de l'OMC qu'un certain nombre d'accords multilatéraux sont négociés. Parce que les négociations ont échoué, les 53 Etats ont choisi de sortir du cadre de l'OMC.

Un commissaire tient à rappeler que l'OMC, avant d'être institutionnalisée par les accords de Marrakech, consistait en un «club informel» doté d'un petit secrétariat flexible qui ne représentait pas l'ensemble des pays et qui, pendant cinquante ans, a négocié à Genève. Ainsi, durant cinquante ans, on a toléré, à Genève, précisément ce que les auteurs de la résolution combattent aujourd'hui; en prenant le risque d'une telle résolution, la Ville de Genève risque de faire passer un message désastreux à la Genève internationale.

Alors qu'un commissaire remercie pour cette information, M. Gomez affirme ne pas comprendre le complément d'information apporté. En effet, la conférence interministérielle de Doha, déjà à l'époque, avait pour vocation la libéralisation des marchés agraires. On a dit aux pays pauvres qu'ils pourraient devenir riches et qu'ils devraient baisser leurs barrières douanières. Ces cycles de Doha n'étaient pas secrets. Ils ont donné lieu à une opposition car ils risquaient de détruire une certaine agriculture dans le tiers monde. Aujourd'hui, avec ce nouveau projet, il est question de baisser les barrières qui pourraient exister sur les investissements et sur les investissements dans les services. C'est cela que les Etats doivent expliquer à leurs opinions publiques. Le principe de la Genève internationale repose sur l'existence de forums de discussions représentatifs. Il s'agit précisément de

défendre cette Genève internationale et en aucun cas cette résolution ne vise à l'attaquer.

Un autre commissaire souhaite clarifier les intentions des auteurs de la résolution: s'agit-il bien pour eux de rendre nécessaire la publicité de ces discussions pour qu'un vrai débat démocratique s'engage?

M. Gauthier confirme qu'il s'agit bien de cela, et de faire pression en ce sens sur un plan symbolique. Il rappelle à ce sujet qu'une précédente résolution, consécutive à la répression sanglante d'une grève de travailleurs du pétrole au Kazakhstan, qui s'appuyait sur l'achat à Genève d'une villa par un membre de la famille du dictateur, a été reprise in extenso par le Conseil de l'Europe. En outre, des journalistes kazakhs ont interviewé les auteurs de la résolution et ont pu faire libérer certains de leurs collègues détenus. Il importe ainsi de ne pas sous-estimer la charge symbolique de la Ville de Genève.

Se référant alors au complément apporté précédemment par un commissaire, il tient à préciser que c'est précisément parce qu'il s'agissait d'abord d'un «club fermé» que l'OMC, une organisation démocratique, a ensuite été créée. Il s'étonne que d'aucuns veuillent revenir en arrière.

Le commissaire, auteur du complément, estime que si un accord devait être signé, alors un secrétariat serait mis sur pied qui administrerait cet accord, et qui serait une organisation internationale. C'est ainsi que les choses naissent dans la communauté internationale, de façon pragmatique. L'Union européenne s'est construite sur ce modèle. De plus, il tient à affirmer qu'aucun accord international ne pourrait être ratifié par la Suisse sans que la population ne puisse être saisie ou qu'un référendum ne puisse être lancé. Enfin, personne ne peut sérieusement penser qu'il faut privatiser le bois de nos forêts, l'eau de nos rivières, le granit de nos montagnes. Il existe en effet des tâches régaliennes. Dans une négociation il peut y avoir au départ des propositions qui paraissent excessives, puis il y a un consensus qui se fait. Il n'y a donc aucune crainte à avoir pour Genève, qui doit continuer à être considérée comme une place neutre de négociation.

Discussion et vote

Alors que certains commissaires auraient souhaité des auditions complémentaires, une large majorité de la commission estime que cela n'est pas nécessaire et qu'il convient que le Conseil municipal puisse traiter au plus vite de cet objet.

La présidente met alors vote la résolution R-181 qui est acceptée par 8 oui (1 UDC, 2 MCG, 1 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (3 LR, 1 DC) et 1 abstention (UDC).

- Informations complémentaires sur FATCA fournies par les résolutionnaires:
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Cycles_de_négociations_commerciales_multila térales
- http://www.melchior.fr/GATT-et-OMC.3949.0.html
- http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/inbrief_f/inbr00_f.htm
- https://wikileaks.org/tisa-financial/
- http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f7420aa2-02cc-11e4-b15c-92443eee623d
 /TISA_vers_une_déréglementation_tous_azimuts_des_services_publics
- http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-les-trois-dangers -du-nouvel-accord-mondial-de-liberalisation_4452743_4355770.html